



CHARTE ETHIQUE

DE LA FFMTR (fédération française du massage traditionnel de relaxation)

Au service de la personne et de son bien-être, nos adhérents se doivent de respecter point par point notre charte éthique.

L'appartenance à la FFMTR requiert de la part du Membre, à jour de sa cotisation, une adhésion sans réserve à la charte éthique conforme à l'esprit et au règlement intérieur de la FFMTR, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur tant en France qu'en Europe.

Pour se conformer à l'éthique professionnelle, le/la Praticien(ne), quelles que soient les techniques de massage de relaxation utilisées, doit s'engager sur l'honneur à :

- exercer sa profession légalement d'un point de vue administratif, en adoptant un statut juridique approprié (libéral, société, portage salarial, association...) et en ayant souscrit au minimum une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- exercer sa profession dans le respect de la dignité de la personne et respecter une stricte confidentialité ;
- respecter le droit à la pudeur de son client en se conformant aux normes de la décence tant dans la pratique que lors du déshabillage et rhabillage du client et en n'exigeant en aucun cas la nudité ;

- s'interdire d'utiliser toute pratique et/ou technique qui dépasserait le cadre de la relaxation et du bien-être, c'est-à-dire, les pratiques à visées médicales, paramédicales, kinésithérapeutiques, sexuelles
- respecter les règles d'hygiène : personnelle, vestimentaire et de tout le matériel utilisé ;
- s'interdire d'utiliser toute pratique et/ou technique hors de ses compétences, de ses aptitudes et des moyens dont il dispose ;
- s'interdire de masser toute personne se déclarant malade, blessée, ou suivant un traitement médical, sans l'accord de son médecin traitant, référent, spécialiste ou tout autre professionnel de santé dûment qualifié ;
- ne jamais poser de diagnostic sur l'état de santé du bénéficiaire et ne critiquer en aucun cas le diagnostic de professionnels de la santé, et, quand cela est nécessaire, diriger le client vers l'un de ceux-ci ;
- avoir une parfaite connaissance des produits utilisés, de leurs modes et conditions d'utilisation lors de la pratique du massage ;
- s'interdire d'exercer son art dans un état, dans une tenue vestimentaire, dans des circonstances ou dans des lieux susceptibles de compromettre la qualité, la sécurité et la dignité de la profession ;
- être honnête dans toute représentation, publicité ou autre démarche quant à sa profession et son domaine d'application ainsi que son champ de compétence ;
- expliquer clairement, à ses clients en faisant la demande, la situation du massage de relaxation en France, ainsi que les techniques utilisées ;
- fixer ses tarifs avec tact et mesure, équitablement, tant pour le client que pour le praticien ;
- exercer sa profession en respectant les croyances, politiques, religieuses ou philosophiques et en excluant toute forme de prosélytisme ;
- porter à la connaissance de la Fédération, dans le seul intérêt de tous ses adhérents praticiens, toutes pratiques non respectueuses de la présente charte, de la part d'un membre de la FFMTR.